

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze, le seize février, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Longueau se sont réunis dans la salle d'honneur de la Mairie sur la convocation en date du 10 février 2015, qui leur a été adressée, par le Maire, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2122-8, L 2122-9, L 2122-10, L 2122-13, L 2122-14 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : MM Colette FINET, Serge LEFEUVRE, Céline BRIDOUX, Marc HERNOUT, Hélène DOLMAIRE, Freddy DUCHESNE, Florence LAPA, Bernard BELIN, Paulette BRIDOUX-HÉDÉ, Philippe DAUTREMER, Nathalie MARCHAND, Christèle HOLLVILLE, Gérard COUSIN, Gérard VANHUSE, Sophie LEFEUVRE, Éric ROUSSEL, Jacky PETIT, Régis RICHARD, Éric MAQUET, Béatrice REIMUND, Chantal BOULET.

Etaient absents excusés : MM Gérard MARECHAL, Dalila GHOUL, Nicole COZETTE, Sylvie PORQUET, Corinne FOVET, Serge BLANCHET, Pascale HOUZE,

Etait absent: Abderrahim ASSIM ;

Avaient donné pouvoir : MM Gérard MARECHAL à Colette FINET, Dalila GHOUL à Serge LEFEUVRE, Nicole COZETTE à Jackie PETIT, Sylvie PORQUET à Régis RICHARD, Serge BLANCHET à Régis RICHARD, Pascale HOUZE à Béatrice REIMUND.

Présents : 21 Représentés : 6 votants : 27

Ordre du jour :

- 1) Compte rendu du conseil municipal du 26 janvier 2015
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Communication du Maire

FINANCES

- 4) Autorisation pour l'engagement de dépenses en section d'investissement avant le vote du budget ;
- 5) Temps d'activités périscolaires (T.A.P) Mairie de Longueau/Amiens Métropole espace culturel ;
- 6) Contrat de service ascenseur – Schindler ;
- 7) Ecole Anne Frank voyage à la cité des sciences : subvention exceptionnelle ;
- 8) Subvention à l'association « les Poilus de Picardie » ;
- 9) C.A.J. Centre de vacances d'été ;

ADMINISTRATION

- 10) Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2015 ;
- 11) Modification du tableau des effectifs ;
- 12) Arrêt projet du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U)
- 13) Droit d'initiative

- 1) Compte rendu du Conseil Municipal du 26 janvier 2015 :

Madame Chantal BOULET précise qu'elle a demandé à ce que les carreaux de la porte de la salle Daniel Fery soient changés et que la peinture soit refaite.

Point 12 : Le directeur du CAT des Alençons est Monsieur HOUPPERMANS et non Monsieur NERCISSE

2) Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Marc HERNOUT est désigné secrétaire de séance.

3) Communication du Maire :

Madame le Maire n'a pas d'information à transmettre au conseil municipal.

4) Autorisation pour l'engagement de dépenses en section d'investissement avant le vote du budget :

Madame le Maire est autorisée à faire application de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

CHAPITRE	LIBELLE	OBJET	MONTANT
20	Immobilisations incorporelles	Logiciel comptabilité J.V.S.	25 152€

Ces crédits votés, seront repris au budget primitif 2015.

Adopté à l'unanimité.

5) Temps d'activités périscolaires (T.A.P) Mairie de Longueau/Amiens Métropole espace culturel :

Le devis présenté par l'espace culturel PICASSO pour les activités du premier trimestre, d'un montant de 7000€, est accepté.

Le devis présenté par l'espace culturel PICASSO pour les activités du deuxième trimestre, d'un montant de 6900€ est accepté.

Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, est autorisé à signer les devis présentés par l'espace Picasso.

Adopté à l'unanimité.

Éric MAQUET : Cela semble cher !

Colette FINET : Lorsqu'il s'agit de prestataires à connotation Culturelle, c'est cher. En septembre 2015, nous ne prévoirons pas de prestation de cette nature pour les écoles maternelles, mais des prestations à moindre coût. La réflexion est en cours.

6) Contrat de service ascenseur – Schindler :

Le contrat de service ESSENTIEL présenté par la société SCHINDLER, domiciliée 1-3 rue Dewoitine à Vélizy-Villacoublay (78140), représentée par Monsieur Cwerman Davis, est accepté pour un montant annuel de 3 792.00€ T.T.C et pour une durée de 03 ans.

Madame le Maire, à défaut l'Adjoint Délégué, est autorisé à intervenir au contrat de service ESSENTIEL présenté par la société SCHINDLER.

Adopté à l'unanimité.

7) Ecole Anne Frank voyage à la cité des sciences : subvention exceptionnelle :

Une subvention exceptionnelle de 800€ sera versée à la coopérative de l'école maternelle Anne Frank pour l'organisation d'un voyage à la cité des sciences le 10 avril 2015.

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 6574 du budget.

8) Subvention à l'association « Les Poilus de Picardie » :

Une subvention de 350€ sera versée à l'association « Les Poilus de Picardie », représentée par son Président, Monsieur ALTAZIN Hervé à LONGUEAU.

Adopté à l'unanimité.

Régis RICHARD : La subvention n'est pas énorme, par rapport au travail qu'ils font.

Colette FINET : Des personnes de l'extérieur ont pris contact avec eux pour se rendre dans d'autres communes.

Freddy DUCHESNE : C'était leur souhait d'avoir 350€.

9) C.A.J Centre de vacances d'été :

_Un centre de vacances pour le Centre d'Accueil Jeunes sera organisé pour la période du 02 au 09 août 2015 au centre international de séjour à Val Cenis Lans Lebourg.

Le contrat d'accueil présenté par le Centre International de Séjour, Chemin Les Cruieux 73480 Val Cenis-Lans Lebourg pour un montant de 10 817€ est accepté.

Madame Colette FINET, Maire, à défaut l'adjoint délégué est autorisé à intervenir au contrat d'accueil et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'aboutissement de cette décision.

Adopté à l'unanimité.

Colette FINET : Une semaine réduit le prix du séjour et facilite le départ des jeunes.

Marc HERNOUT : C'est la quatrième fois. Plusieurs devis ont été établis. La meilleure qualité a été choisie.

10) Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2015 :

Le tableau des effectifs est fixé ainsi qu'il suit au 01/03/2015 :

TEMPS COMPLET

GRADE	CREER	POURVU	NON POURVU
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché principal	1	1	0
Attaché	1	1	0
Attaché territorial détaché sur emploi fonctionnel de D.G.S	1	1	0
Rédacteur principal	1	0	1
Rédacteur	1	1	0
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	2	2	0
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	4	2	2
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	3	3	0
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	7	5	2
FILIERE POLICE MUNICIPALE			
Chef de police municipale	2	1	1
Brigadier-chef principal	2	2	0
Gardien de police	3	1	2
Brigadier	2	1	1
FILIERE MEDICO SOCIALE			
Puéricultrice cadre de santé	1	1	0
Puéricultrice de classe supérieure	1	1	0
Puéricultrice de classe normale	1	0	1
Auxiliaire puéricultrice de 1 ^{ère} classe	6	3	3
Auxiliaire puéricultrice principal de 2 ^{ème} classe	3	3	0
Auxiliaire puéricultrice	3	1	2
Educateur principal de jeunes enfants	3	2	1
Educateur de jeunes enfants	2	0	2
ASEM 1 ^{ère} classe	6	4	2
FILIERE ANIMATION			
Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	3	3	0
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	24	19	5
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	2	0	2
Animateur	3	2	1
Animateur Principal de 2 ^{ème} classe	1	1	0
FILIERE TECHNIQUE			
Agent de maîtrise	2	2	0
Technicien principal 1 ^{ère} classe	1	1	0

Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	5	3	0
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	4	4	0
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	7	1	6
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	22	18	4
TEMPS NON COMPLET			
GRADE	CREER	POURVU	NON POURVU
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe 18/35 ^{ème}	1	0	1
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe 17.50/35 ^{ème}	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique 2 ^{ème} classe 18/35 ^{ème}	1	0	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe 21/35 ^{ème}	1	0	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe 23/35 ^{ème}	1	0	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe 23.50/35 ^{ème}	1	0	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe 24/35 ^{ème}	1	0	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe 26/35 ^{ème}	1	0	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe 28/35 ^{ème}	3	3	0
Adjoint technique 2 ^{ème} classe 30/35 ^{ème}	2	2	0
Adjoint technique 2 ^{ème} classe 33/35 ^{ème}	3	2	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe 34/35 ^{ème}	1	0	1

FILIERE ANIMATION			
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe 29/35 ^{ème}	1	1	0
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe 30/35 ^{ème}	1	0	1
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe 20/35 ^{ème}	2	2	0
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe 28/35 ^{ème}	1	1	0

AGENTS NON TITULAIRES			
	CREER	POURVU	NON POURVU
TEMPS COMPLET			
Apprenti	1	0	0
Médecin	1	0	1
Contractuels	5	4	1
Collaborateur de cabinet	1	0	1
TEMPS NON COMPLET			
Contractuels	2	1	1
Vacataires	25	11	14
Contrat accompagnement dans l'emploi/ contrat avenir	9	6	3

Adopté à l'unanimité.

11) Modification du tableau des effectifs :

Le tableau des effectifs est modifié comme suit au 1^{er} avril 2015 :

CRÉATION DE POSTE :

TEMPS COMPLET :

1 poste d'ingénieur territorial à temps complet, suite à examen professionnel

TEMPS NON COMPLET :

1 poste d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe 28/35^{ème}, par recrutement direct.

Le reste du tableau ne subit aucune modification.

Adopté à l'unanimité.

12) Arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ARRETE le projet de plan local d'urbanisme de la commune de Longueau tel qu'il est annexé à la présente ;

TIRE le bilan suivant de la concertation :

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 28 novembre 2011, le Conseil Municipal a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de Longueau et prévu les modalités de la concertation de la manière suivante :

Conformément à l'article L 300-2, de soumettre à la concertation des habitants, des associations locales et des autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, le projet de plan local de l'urbanisme jusqu'à l'arrêt du projet selon les modalités suivantes :

- Organisation d'une exposition avec registre de doléances à disposition où toutes les observations pourront être consignées,
- Organisation d'une réunion publique,
- Présentation sous forme d'article dans les bulletins municipaux,
- Présentation sur le site internet de la commune.

L'élaboration des études a été confiée au bureau d'études SOREPA.

Le cahier de doléances et exposition : Depuis le 26 mars 2013, un registre est à la disposition du public à la mairie pour recevoir remarques et propositions. Ce registre a été clos à l'issue du Conseil Municipal du 16 février 2015 arrêtant le PLU. Il accompagne une exposition reprenant les principaux éléments du diagnostic, et la présentation du projet d'aménagement et de développement durables.

Le registre ne comprend aucune observation de la population.

Réunion publique : Une réunion publique a été organisée le 22 novembre 2014, à 18h30 dans la salle du conseil. Une invitation a été distribuée en boîtes aux lettres aux habitants, précisant la date, le lieu, et l'objet de cette réunion publique. De plus le panneau d'affichage numérique face à la mairie a également diffusé ces informations.

Bulletin municipal : Un bulletin municipal spécial a fait état de l'avancée du PLU. Ce document reprenait une définition du PLU, ainsi que de chacune des pièces qui le compose, le projet d'Aménagement et de Développement Durables, un planning de l'avancée des études. Il a été distribué aux habitants le 28 mai 2013.

Site internet : Un article est paru sur le site internet de la commune. Il reprenait une notice d'information à l'attention de la population, avec un rappel du diagnostic, des enjeux, le projet d'aménagement et de développements durables, ainsi que les principaux éléments du règlement.

Réunion Personnes Publiques Associées : Deux réunions avec les personnes publiques associées se sont déroulées le 30 avril 2014 et le 09 septembre 2014.

Précise que le projet de plan local d'urbanisme sera communiqué pour avis :

- A l'ensemble des personnes publiques associées à l'élaboration du plan local d'urbanisme,
- Aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés,
- Aux Présidents d'associations agréées qui en feront la demande.

Adopté par 21 voix pour et 06 abstentions

13) Questions diverses :

Modification tarifaire du marché hebdomadaire de plein vent :

A compter du 1^{er} mars 2015, les tarifs des emplacements du marché hebdomadaire de plein vent sont modifiés comme suit :

Commerçant catégorie « non permanent » : 10€ T.T.C par jour de marché (emplacement de 6 m linéaires maximum) avec ou sans utilisation d'électricité.

Commerçant catégorie « permanent » : 20€ T.T.C mensuel, avec ou sans utilisation d'électricité.
Adopté à l'unanimité.

13A) Semaine Picarde :

Le spectacle de chansons picardes, présenté par l'Agence pour le Picard, représentée par Madame Anne TIBERGHIEU, 80000 AMIENS, est accepté pour un montant de 300€

Le spectacle pour enfants, présenté par l'Agence pour le Picard, représentée par Madame Anne TIBERGHIEU, à 80000 AMIENS, est accepté pour un montant de 600€

La séance est levée à 19H25

Le Secrétaire,
Marc HERNOUT